



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HERVE NOVELLI
SECRETARE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT,
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU TOURISME ET DES SERVICES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.economie.gouv.fr>

Paris, le 18 juin 2010

INVITATION PRESSE

Hervé NOVELLI se félicite du renforcement des canaux de diffusion des Chèques-Vacances dans les PME

La loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 facilite l'accès au Chèque-Vacances dans les entreprises de moins de 50 salariés dépourvues de comité d'entreprise.

Pour permettre à l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances de diffuser largement le Chèque-Vacances auprès des 1,2 million d'entreprises et 5,8 millions de salariés concernés, l'ANCV conventionne pour la première fois avec des partenaires privés spécialisés dans les services aux entreprises, afin de faciliter la mise en œuvre de cet avantage social.

Hervé NOVELLI,
Secrétaire d'Etat en charge du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et
Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation

et

Jean-Jacques DESCAMPS,
Président de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

**vous convient à la signature des conventions
entre l'ANCV et ses sept partenaires**

le mercredi 23 juin 2010 à 11 h 30
au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
139, rue de Bercy, Paris 12^{ème}

Contacts :

Cabinet d'Hervé NOVELLI : Aurore Longuet - T : 01 53 18 46 35 – aurore.longuet@cabinets.finances.gouv.fr
ANCV : Joëlle Muzeau - T : 01 53 30 74 00 - jmuzeau@ancv.fr